Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 26/2004 DE LA COMMISSION

du 30 décembre 2003

relatif au fichier de la flotte de pêche communautaire

(JO L 5 du 9.1.2004, p. 25)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2017/218 de la Commission du 6 février 2017	L 34	9	9.2.2017

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2004/26/2014-07-19/fra